**Lettre parents – TCT remplacée par RX (à joindre : annexe 5 de la stratégie)**

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Notre service a été averti que, dans le cadre de l’école, votre enfant a été en contact avec une personne atteinte de tuberculose.

Conformément aux directives du FARES, il y a lieu de réaliser un test de **dépistage** par *test cutané tuberculinique (=intradermo-réaction) chez les élèves* concernés[[1]](#footnote-1). Les personnes ayant présenté antérieurement une réaction fortement positive à ce test en sont dispensées mais doivent faire, en lieu et place, une radiographie du thorax.

**Vu ses antécédents, votre enfant doit faire une radiographie du thorax. Veuillez vous rendre, munis du document ci-joint, chez votre médecin traitant.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire en l’expression de nos meilleurs sentiments.

Dr. X

Médecin responsable

Service PSE/centre PMS

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant, 14 juillet 2011 dont l’annexe a été modifiée le 22 mai 2014 [↑](#footnote-ref-1)